

# MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

## REUNION DU 12 JUIN 2019

Le douze juin deux mil dix-neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT (arrivée en cours de séance), Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Eric RULIER, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Jean-Yves LAURENT.

Était absent excusé : Mme Chantal HUBERT (pouvoir à M. AMIOT), M. Yann LANCELOT (pouvoir à Mme VIDEGRAIN), M. Christophe POLIDOR, M. Grégory NEEL.

Était absent non excusé : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GAMACHE

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Renouvellement de l'adhésion à l'ARSOE
- Ajustement du budget communal
- Devis Cuisine Pro Services pour l'achat de la vaisselle de la salle
- Annule et remplace délibération 250419-31 – Avenant 3 Lot 1 démolition/gros oeuvre
- Achat d'un banc chez Comat & Valco

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

*Le compte-rendu de la séance du 25 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### PERSONNEL

L'ATSEM titulaire est en arrêt de travail. Elle est remplacée par une jeune femme en contrat à durée déterminée jusqu'au 28 juin. Un autre CDD sera conclu pour la première semaine de juillet.

## **SIVOS**

### Conseil d'Ecole

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2019/2020 a eu lieu le 11 juin 2019.

## **MAIRIE**

Une partie du terrain jouxtant la parcelle de la Mairie est mise en vente. La commune avait un projet de construction de logements locatifs sur celui-ci. Le prix de vente du terrain étant trop important, la commune renonce à son projet.

120619-32

### **Renouvellement adhésion à l'ARSOC**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg, fixée à 5 € minimum.

Cette association a pour objet de promouvoir la réalisation de la rocade sud-ouest de Cherbourg afin d'établir un réel transit est-ouest qui permettrait :

- Un désenclavement économique de l'ouest de l'agglomération cherbourgeoise,
- Une diminution significative du trafic routier en centre-ville,
- Une réduction notable du temps de trajet des citoyens, des travailleurs, des accès vers les entreprises,
- Une amélioration de la sécurité routière au regard des dessertes existantes et dans un meilleur respect de l'environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion à l'ARSOC et de verser le montant de la cotisation annuelle fixé à 5€.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2019

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **BUDGET**

120619-33

### **Ajustement du budget communal suite à la création du budget SIVOS**

Afin de pouvoir finaliser la création du budget du SIVOS, des ajustements sont nécessaires sur le budget communal pour annuler les dépenses du BP communal et faire les virements.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

### **Crédit à réduire en dépenses**

Chapitre	Article	Nature	montant
011	60611	Eau et assainissement	- 1 075
	60612	Energie – électricité	- 4 075
	60621		- 1 900
	60623		- 20 237

## Commune de HARDINVEST

	60631		- 1 170
	60632		- 500
	60636		- 500
	6067		- 7 232
	6068		- 75
	611		- 435
	615221		- 3 000
	61558		- 1 388
	6156		- 1 204
	6247		- 1 772
	6251		- 153
	6262		- 500
	627		- 161
	62878		- 2 800
	6332		- 66
	6336		- 1 179
	6338		- 197
012	6411		- 43 907
	6413		- 10 853
	64612		- 11 108
	6451		- 11 255
	6453		- 11 480
	6454		- 887
	6458		- 127
	6475		- 67
	6478		- 180
	022		- 4 000
			- 143 483€

**Crédit à ouvrir en dépense**

Chapitre	Article	Nature	montant
	6558		+ 74 000
	6718		+ 5 000
	615221		+ 4 000
	615231		+ 6 420
			89 420

**Crédit à réduire en recettes**

Chapitre	Article	Nature	montant
013	6419		- 11 924
70	7067		- 29 239
	70878		- 12 900
			- 54 063

Suite à ces différentes modifications, le budget s'équilibre comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	651 087.00€	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	651 087.00 €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	963 842.00 €	<b>Recettes d'Investissement</b>	963 842.00 €
	<b>1 614 929.00 €</b>		<b>1 614 929.00 €</b>

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **BIBLIOTHEQUE**

L'approvisionnement de la bibliothèque municipale par le bibliobus du Conseil Départemental de la Manche se fait 2 fois par an. Il permet à la commune de disposer d'un fond de roulement de 1169 livres en 2 échanges annuels de 390 documents (renouvellement total du fond sur 18 mois).

Des deux bibliobus qui sillonnent le département, l'un présente des signes de vieillissement et son remplacement ne serait pas envisagé. La mise à disposition des ouvrages sera toujours possible sous réserve que les communes se déplacent pour les retirer.

### **EGLISE CIMETIERE**

120619-34

#### Indemnités de gardiennage des églises

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle du 27 février 2018, le régime indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2019 à 120.97€ pour un gardien non résident.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité annuelle d'un montant de 120.97 € au prêtre Christophe FERREY.

Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6282 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **19h10 ENTREE EN SALLE DE MME CHANTAL HUBERT**

### **SALLE POLYVALENTE**

#### Réunion publique : distribution des pastilles d'iode

Dans le cadre du Plan Particulier d'Information du CNPE de Flamanville, une réunion publique sera organisée 29 août 2019 à 18h00 dans la salle polyvalente, en présence notamment des services de la Préfecture. Elle aura pour but de sensibiliser les administrés quant aux bons réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire et de les informer de l'importance de retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

120619-35

Devis Cuisine Pro Service : achat de vaisselle et de casiers

Deux devis de Cuisine pro services sont présentés au Conseil Municipal. Ils portent sur la fourniture de :

- Casiers pour le lavage et le rangement des verres, pour un montant HT 800.00 €, soit 960.00€ TTC.
- Vaisselle (couvert de cérémonie), pour un montant HT de 5047.92€, soit 6057.50€ TTC.

destinés à la salle polyvalente

L'Assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces devis et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **ANCIENNE MAIRIE**

#### Point sur les travaux

Un retard est constaté dans l'exécution des travaux du lot plâtrerie. Un nouveau planning a été établi lors de la réunion de chantier du 5 juin. Selon ce planning le logement 1 serait terminé le 27 juillet et le logement 2, le 10 août.

#### 120619-36

##### Passage en investissement des factures orange/grdf

Trois factures relatives au raccordement de l'ancienne Mairie aux réseaux Orange et GRDF sont présentées à l'assemblée afin de les imputer en section d'investissement :

- Facture Orange d'un montant de 162.21€ HT, soit 194.65€ TTC
- Factures GRDF d'un montant de 365.46€ HT, soit 438.55€ TTC X 2 logements.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit de biens durables,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces factures et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

#### 120619-37

##### Achat de deux cuisines

Deux devis de Conforama sont présentés au Conseil Municipal. Ils portent sur la fourniture de deux cuisines équipées et de deux hottes, pour les logements de l'ancienne Mairie.

Le premier devis s'élève à 1102.45€ TTC et le second à 1716.01€ TTC.

Après délibération, l'assemblée délibérante valide ces devis.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

120619-38 ANNULE ET REMPLACE 250419-31

Avenant n° 3 Lot 1 Démolition/gros œuvre

Un avenant au marché « réhabilitation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs », lot 1 « démolition/gros œuvre », de l'entreprise Maurouard, est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur :

- la modification des travaux de réalisation des terrasses
- la réalisation de faux joints sur l'encadrement béton de la porte du garage
- la réalisation d'un revêtement en enrobé noir et noir rougissant sur les trottoirs

pour un montant HT de **8088,80 €**, soit **9706.56€ TTC**.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

120619-39

Devis Maurouard : Reprise de joints du mur de clôture

Un devis de l'entreprise Maurouard est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur la réalisation des joints du mur de clôture pour un montant HT de 8853.43 €, soit 10624.12€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**VOIRIE**

120619-40

Achat d'un banc chez Comat et Valco

L'achat d'un banc public est proposé par la commission fleurissement au Conseil Municipal. Les élus ont opté pour un banc de gamme « Estoril », couleur bordeaux, du catalogue de Comat et Valco.

L'Assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le devis et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Plusieurs problèmes de non respect du code de la route ont été signalés en Mairie par des Hardinvastais, notamment sur les intersections de la rue de la Mairie et de la route de la Lande. Les véhicules roulent à vive allure, ne respectent pas les priorités à droite, voire klaxonnent et font des appels aux conducteurs les précédant qui ralentissent à l'approche de ces intersections.

Ces signalements ont été transmis :

- aux conseillers départementaux qui vont faire remonter l'information à Hervé Morin, le président de la région
- à l'agence technique du Cotentin (anciennement DRD).

Un rendez-vous est d'ores et déjà programmé sur place route de la Lande avec les élus communaux, départementaux et l'ATD.

**PLU/PLUI**

La commune est toujours dans l'attente d'informations de la CAC concernant sa demande de modification du PLU.

**QUESTIONS DIVERSES**

120619-41

**Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Hardinvast souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le conseil municipal de Hardinvast demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

***Le conseil municipal de Hardinvast autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.***

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Remerciements de l'association REVES pour la subvention attribuée par la commune en 2019.

Remerciements des CM1 CM2 pour la participation de la commune au financement du voyage à Guernesey

**Séance levée à 20h00**